

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 juillet 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Tony Charest, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

**Est absent :** M. Roland Leroux, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-07-2014**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets ci-dessous au varia et en le laissant ouvert pour la séance.

- 19.1 - Table de concertation agroalimentaire
- 19.2 - Récupération du plastique agricole
- 19.3 - Développement de la téléphonie cellulaire au Kamouraska
- 19.4 - Plaintes de contribuables (écoflos)
- 19.5 - Remerciements à M. Frédérick Toner

**02-07-2014**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2014**

**Considérant qu'une entente a été prise avec les membres du conseil, le procès-verbal a été expédié par courriel le 18 juin à tous les membres.**

**En conséquence,** Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu unanimement que le procès-verbal du 3 juin 2014 soit adopté tel que déposé.

**RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait le résumé de son rapport du mois.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIR**

L'agent de développement et de loisir n'est pas présent et a remis son rapport du mois de juin à l'ensemble du conseil à la réunion de travail du 3 juillet 2014.

**03-07-2014**

**LES TABLEAUX D'UNE EXPOSI-SON**

**CONSIDERANT** la venue de Mme Sophie Poulin De Courval, lors de la période de question, afin d'exposer un projet unique et révélateur des beautés du Kamouraska ;

**CONSIDERANT QUE** ce projet comprend deux (2) volets : Une exposition concert et un livre-disque d'art ;

**CONSIDÉRANT QUE** d'une démarche commune, la créativité fusionnera, créant un événement et un livre inspiré de la terre, et portant un regard sur les paysages grandioses du Kamouraska.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement qu'un montant de 250 \$ soit autorisé afin de participer à la prévente de dix (10) livres-disques d'art pour 5 artistes de la région. Cet achat, en prévente, a l'avantage d'inclure deux billets (2) pour le concert et la parution du logo de la municipalité lors de l'événement sur écran géant.

**04-07-2014**

#### **DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une lettre de démission en date du 8 juillet 2014, de M. Gino Charest, inspecteur municipal, pour des raisons personnelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gino Charest, offre de poursuivre comme préposé au système d'écoflos jusqu'à son remplacement ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Germain Dupuis, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil :

Accepte la démission de M. Gino Charest comme inspecteur municipal en date du 8 juillet 2014 ;

Accepte l'offre de M. Gino Charest et le nomme responsable des sites d'écoflos jusqu'à l'embauche de son remplaçant.

**05-07-2014**

#### **OFFRE D'EMPLOI «INSPECTEUR MUNICIPAL»**

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Gino Charest, inspecteur en date du 8 juillet 2014 ;

**CONSIDÉRANT** l'achat de la bâtisse municipal en 2013 ;

**CONSIDÉRANT** l'entretien régulier du système d'écoflos municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'embauche régulièrement de personnel afin d'effectuer le travail d'un inspecteur à temps partiel ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Yves Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise :

La parution d'une offre d'emploi pour un poste d'inspecteur municipal à 35 heures par semaine, dans le journal Le Placoteux et un autre journal de la région de Rivière-du-Loup afin de couvrir le territoire de Rivière-du-Loup jusqu'à Montmagny et ce, pour 2 semaines.

**06-07-2014**

#### **EMBAUCHE TEMPORAIRE POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Gino Charest, inspecteur municipal en date du 8 juillet 2014 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'annonce parue dans le bloc-notes, aucune candidature n'a été déposée pour le poste d'inspecteur municipal ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une offre de service temporaire pour l'entretien des terrains de la municipalité :

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Germain Dupuis, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise l'embauche de MM. Michel et Maxime Pelletier, au taux horaire de 20\$/ l'heure incluant la fourniture de leur machinerie, pour l'entretien des terrains municipaux jusqu'au remplacement permanent de l'inspecteur municipal.

**07-07-2014**

### **REMERCIEMENTS À M. FRÉDÉRIK TONER**

Il est proposé par M. Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un mot de remerciement soit adressé dans le prochain Bloc-notes à M. Frédérick Toner, pour son dévouement comme bénévole.

**LES POINTS 9 ET 10 DE L'ORDRE DU JOUR** sont reportés à la prochaine séance afin de faire une demande de modification pour la soumission pour 2 points à l'ingénieur.

**08-07-2014**

### **Recommandation du comité de la gestion des matières résiduelles - Récupération des matières organiques**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la recommandation du comité de gestion des matières résiduelles suite à la réunion du 19 juin dernier selon ce qui suit :

1- Achat regroupé avec la Sémer par le biais de la MRC de Kamouraska incluant la livraison des bacs porte-à-porte qui seront la propriété de la municipalité respective

2- Intégration de la puce sur chacun des bacs.

3- Compilation à faire du nombre de bacs nécessaires avec les adresses. En plus, du bac de récupération des matières organiques (bac brun), il est prévu d'avoir un petit contenant pour l'intérieur.

4- Chaque municipalité doit indiquer le nombre de bacs et contenants pour l'intérieur pour l'achat regroupé. Les municipalités devront fournir également un tableau Excel avec l'adresse de chaque unité de logement en précisant le nombre désiré à chacune des adresses.

**LE POINT 12 À L'ORDRE DU JOUR** est reporté à la prochaine séance et m. le maire prendra plus d'informations

**LE POINT 13 À L'ORDRE DU JOUR** est reporté à la prochaine séance afin de permettre une meilleure compréhension des 2 soumissions déposées

**LES POINTS 14 ET 15 À L'ORDRE DU JOUR** se sont inscrits en erreur

**09-07-2014**

### **COLLOQUE DE LA ZONE DU BAS-ST-LAURENT DE L'ADMQ**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise l'inscription de la directrice générale au colloque annuelle de l'ADMQ à Saint-Épiphane le 11 septembre prochain et celui-ci remboursera les frais de déplacement.

10-07-2014

**RECOMMANDATIONS DE LA MMQ**

CONSIDÉRANT la visite d'un inspecteur de la Mutuelle des Municipalités du Québec à Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT la réception d'un rapport d'inspection avec certaines recommandations de la MMQ demandant à la municipalité de les mettre en application, dans un délai de 90 jours, suite à la réception de la lettre le 2 juillet 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le conseil demande de faire les corrections recommandées.  
(Voir documents au dossier des assurances)

11-07-2014

**DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT une demande du cercle des Fermières de Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QU'ils n'ont pas d'endroit pour ranger les documents ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un endroit disponible dans l'ancien bureau municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que le conseil autorise l'entreposage de documents appartenant au cercle des Fermières de Saint-Joseph dans l'ancien bureau municipal. Le conseil autorise occasionnellement des membres du cercle des Fermières à venir y travailler mais en présence du personnel régulier de la municipalité seulement. Il n'y aura pas de prêt de clé.

12-07-2014

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que les salaires du mois de juin (incluant les DAS de la période) au montant de 5 099,45 \$ et les comptes à payer totalisant un montant de 73 380,47\$, soient acceptés.

13-07-2014

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Tony Charest, maire, la séance est levée à 22h35.

---

**Tony Charest, maire**

---

**Nathalie Blais, Directrice générale**

